



APPEL A PROJET

-
**CREATION D'UN OBJET
« CADEAU de MARIAGE »
VILLE DE
JARVILLE-LA-MALGRANGE**

La ville de Jarville-la-Malgrange porte un engagement fort en faveur des Métiers d'Art dont *La Cité du Faire* est l'un des symboles. C'est dans ce cadre qu'elle lance un second appel à candidatures visant à créer l'objet qui sera offert aux couples se mariant dans la commune.

Les artisans d'art candidats doivent **proposer une pièce de création, utilitaire ou décorative, destinée à être offerte aux couples comme souvenir de la cérémonie. Cet objet devra faire écho à la ville de Jarville-la-Malgrange, son histoire, son blason ou autre...**

Une première série de 50 objets a été créée en 2023, conçue par Mademoiselle Melon la pièce « Quelque chose de bleu... » a fait le bonheur des couples.

Qui peut candidater :

Toute personne physique ou morale exerçant à titre principal une activité relevant du secteur des métiers d'art (arrêté du 24/12/2015 fixant la liste des métiers d'art) et correspondant à la définition officielle (article 22 - loi n° 2014-626 du 18/06/2014) : «relèvent des métiers d'art, [...] les personnes physiques ainsi que (...) morales qui exercent (...) une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique»

Description du cadre de l'appel à projet :

- Une série de 50 objets sera commandée (possibilité de livraison en 2 temps)
- Ils peuvent être de toutes matières (céramique, métal, textile, verre, cuir, papier...)
- Ils doivent être durables et à basse empreinte carbone
- Ils doivent être des créations originales réservées à l'usage de la ville de Jarville-la-Malgrange
- Ils seront achetés au créateur sélectionné 40 euros/pièce (pour les candidats assujettis au régime TVA ce prix est à entendre en HT)

Déroulement de l'appel à projet

- Novembre 2023 lancement de l'appel à projet
- 26 février 2024 à 14h limite de réception des dossiers de candidature
- Courant mars 2024 sélection du créateur retenu
- Mi-mai 2024 livraison de la première série d'objets

Modalités de sélection

Jury composé du Maire et de membres de l'équipe municipale, accompagnés de représentants de La Cité du Faire

Critères : Qualité esthétique et technique de l'objet proposé.
Respect des indications données.

Contenu du dossier à renvoyer

CV du créateur

Justificatif de statut professionnel

Book succinct

Dossier de présentation de l'objet proposé (concept, croquis, expérimentation matériologique, descriptif –taille, poids ..,)

Les dossiers sont à envoyer à monique.manoha@jarville-la-malgrange.fr et promotion@jarville-la-malgrange.fr

Renseignements complémentaires : Monique Manoha 06 29 59 45 01